



PRÉFET
DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024



vienne.gouv.fr

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

SOMMAIRE

Introduction

- Organisation locale et rôle des intervenants Page 4
- Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) Page 5

L'accidentalité routière dans la Vienne

- Les chiffres clés de 2015 à 2023 Page 7
- Focus sur les accidents mortels en 2023 Page 8

Analyses thématiques – DGO 2023-2027

Les enjeux nationaux

- Les deux-roues motorisés Page 11
- Les conduites à risque : alcool, stupéfiants, non-respect des priorités, distracteurs, vitesse Page 13
- Les nouveaux modes de mobilité dite douce (vélos, VAE, EDP sans moteur et motorisés, piétons) Page 19
- Le risque routier professionnel Page 21

Les enjeux locaux

- Les seniors de 65 ans et plus Page 22
- Les jeunes de 14 à 29 ans Page 24

Élaboration du PDASR 2024 : méthode et principes

Le programme d'actions de sécurité routière pour l'année 2024

- Priorités Page 26
- Programme Label Vie Page 26
- Tableau de synthèse Page 29
- Enjeu les deux-roues motorisés Page 31
- Enjeu les conduites à risque Page 33
- Enjeu les nouveaux modes de mobilité dite douce Page 36
- Enjeu le risque routier professionnel Page 38
- Enjeu les seniors de 65 ans et plus Page 42
- Enjeu les jeunes de 14 à 29 ans Page 43
- Tous publics (actions transversales) Page 45

Budget prévisionnel 2024 – Actions locales sécurité routière Page 52

INTRODUCTION

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) est l'outil opérationnel de politique de lutte contre l'insécurité routière départementale.

Il regroupe l'ensemble des actions proposées par les acteurs locaux de la sécurité routière, que sont les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales, les associations, le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), les entreprises, etc. Ils s'engagent ainsi à mener au cours de l'année une ou plusieurs actions de sensibilisation, de communication, ou d'éducation du public sur les dangers de la route et les moyens de les atténuer.

Le PDASR constitue en soi un instrument de concertation et de coordination des projets de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière du département. Financées en grande partie par les porteurs de projet eux-mêmes (collectivités, associations), les actions qui le composent peuvent également faire l'objet de subventions de l'État, sous réserve de répondre aux enjeux locaux, mais aussi aux objectifs nationaux de réduction de l'accidentalité, formulés dans le cadre du conseil national de sécurité routière (CNSR) et du Conseil interministériel de la sécurité routière du 17 juillet 2023. Ces projets peuvent aussi et surtout bénéficier d'une aide matérielle et humaine, tant au niveau de la conception qu'au niveau de la réalisation.

Les actions qui sont retenues au sein du PDASR doivent ainsi relever de deux approches, nécessairement complémentaires dans la lutte contre l'insécurité routière :

- **la prévention** constitue le fondement du PDASR : sensibilisation des divers publics aux enjeux de la sécurité routière, se traduisant par des actions d'éducation, de formation et de communication ;
- **la politique de contrôle et de sanction** définie dans le plan départemental de contrôles routiers (PDCR), mais auquel le PDASR doit faire écho, par une participation constante des forces de l'ordre et des services de la justice aux actions de prévention.

Les actions du PDASR doivent également répondre aux enjeux locaux définis au sein du Document Général d'Orientations 2023-2027 (DGO).

Organisation locale et rôle des intervenants

La directive nationale d'orientation des préfetures prévoit qu'en matière de sécurité routière, quelle que soit l'organisation choisie dans chaque département, l'impulsion et la coordination des services restent du ressort de la Préfecture.

Chef de projet de la sécurité routière dans le département de la Vienne, la directrice de Cabinet du préfet met en œuvre la politique locale de lutte contre l'insécurité routière retranscrite dans :

- le **document général d'orientations** (DGO), feuille de route de la politique locale pour les années 2023 - 2027 ;
- le **plan départemental d'actions de sécurité routière** (PDASR), déclinaison opérationnelle et annuelle du DGO ;
- le **plan départemental de contrôles routiers** (PDCR), qui définit périodiquement les orientations et priorités en matière de contrôles sur les routes pour les forces de l'ordre, tenant compte là encore des orientations du DGO ;
- la déclinaison locale des programmes nationaux « **Label Vie** » (actions menées par des jeunes et à destination d'autres jeunes) et « **Agir pour la sécurité routière** » (animation du réseau local des intervenants départementaux de sécurité routière).

Pour définir et piloter cette politique, le chef de projet peut s'appuyer au quotidien sur le **bureau de la sécurité routière** (BSR).

Pour déployer cette politique, le chef de projet fait appel à de nombreux acteurs locaux :

- **les services du Ministère de la Justice**, sous l'égide du procureur de la République ;
- **l'observatoire départemental de sécurité routière** (ODSR), intégré à la direction départementale des territoires de la Vienne, qui gère et exploite au quotidien les données disponibles sur les accidents de la route du département, et procède aux études et analyses techniques et statistiques nécessaires à l'établissement du DGO, du PDASR, et du PDCR, par une mise en évidence des enjeux spécifiques à la Vienne en matière d'accidentalité routière ;
- **les forces de l'ordre**, acteurs incontournables de la politique locale de sécurité routière au quotidien, et chevilles ouvrières de la mise en œuvre du plan départemental de contrôles routiers ;
- **les collectivités territoriales**, impliquées au quotidien dans la lutte contre l'insécurité routière sur le réseau dont elles ont la responsabilité avec la nomination des élus référents de sécurité routière par EPCI ;
- **le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière** (IDSR), dont le rôle très spécifique est rappelé dans la section suivante ;
- **le réseau associatif**, qui définit, propose et met en œuvre de nombreuses actions de sécurité routière au sein du PDASR ;
- **le milieu des entreprises**, et les **sociétés ou mutuelles d'assurances**, qui déclinent les enjeux locaux de sécurité routière au sein de multiples environnements professionnels.

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) sont des volontaires de toutes origines : fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales, salariés, retraités ou encore membres d'associations. Ils sont bénévoles pour organiser ou aider à la réalisation d'actions de prévention.

Sous l'égide de la Directrice de Cabinet du Préfet, Cheffe de projet, et en partenariat avec les autres acteurs de la sécurité routière du département, les IDSR ont pour mission de mettre en œuvre des actions de prévention définies et proposées par la préfecture et les porteurs de projets. Ils contribuent également au développement, à l'animation et à la gestion du PDASR.

Le Préfet nomme par arrêté annuel chaque IDSR, qui exerce ses activités sous son autorité et dispose pour cela d'un ordre de mission permanent. Chaque action sur laquelle s'engage un IDSR est inscrite au programme « Agir pour la sécurité routière ».

L'engagement d'un IDSR porte sur un an minimum et la participation à au moins trois actions de sensibilisation chaque année.

À l'initiative de la préfecture, les IDSR sont réunis, au moins une fois par an, pour dresser le bilan des actions engagées, débattre du fonctionnement du programme et proposer les nouvelles orientations.

La fonction d'IDSR, en tant que collaborateurs occasionnels de l'État, ne fait pas l'objet de rémunération, même s'ils peuvent demander le remboursement de leurs frais de déplacement.

Enfin, chaque IDSR dispose pour ses missions, de tous les outils disponibles au sein du bureau de la sécurité routière de la Préfecture.

Ainsi, au cours de l'année 2023, les IDSR de la Vienne ont participé à 52 actions sur le territoire départemental (hors actions animées par les gendarmes et policiers IDSR).

L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE DANS LA VIENNE

Les chiffres-clés - 2015 à 2023

Le bilan de l'accidentalité sur la période 2015-2023 dans le département de la Vienne s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	433	28	574	189
2016	423	29	572	199
2017	374	19	510	167
2018	273	19	402	166
2019	274	23	364	171
2020	200	26	270	106
2021	221	25	292	118
2022	181	26	241	113
2023	224	23	297	136

Le nombre d'accidents corporels, de blessés et de blessés hospitalisés, dans la Vienne, est en hausse par rapport à ces trois dernières années.

A contrario, le nombre total de tués n'a jamais été aussi bas depuis 2019.

Les chiffres-clés en Nouvelle-Aquitaine

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2022	4343	378	5423	1922
2023	4299	365	5442	1862

En 2023 l'accidentalité a connu une légère baisse par rapport à 2022, avec malgré tout une très légère augmentation du nombre de blessés.

Les chiffres-clés en France métropolitaine

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2022	52495	3267	65700	15932
2023 (non consolidée)	51641	3167	64674	15936

En 2023, l'accidentalité a connu une légère baisse par rapport à 2022 avec 1,7 % d'accidents et 1,6 % de blessés en moins. 3 167 personnes sont décédées, un résultat inférieur à l'année 2022 (- 3,1 %) et à l'année 2019 (- 2,4 %).

Focus sur les accidents mortels en 2023

Les chiffres-clés

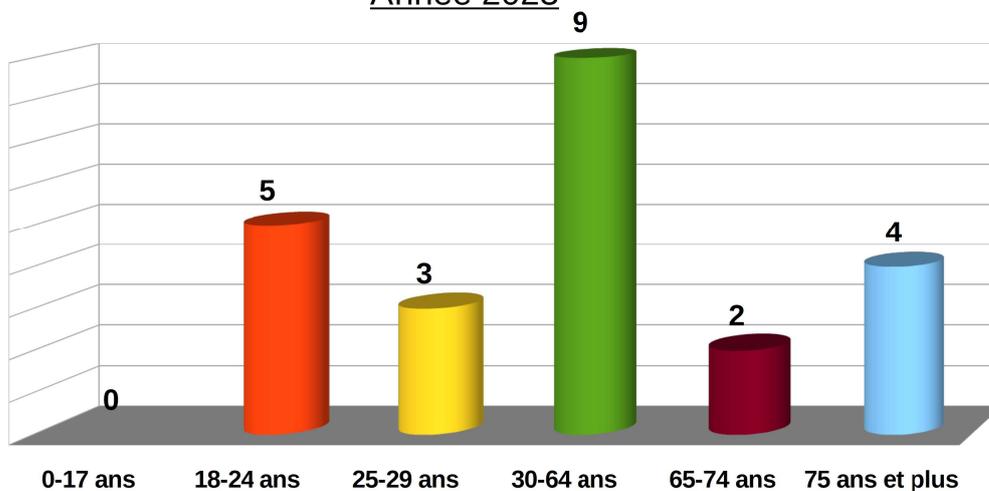
En 2023, on compte **23 tués** pour **22 accidents**.

19 accidents mortels se sont produits sur les secteurs de la Gendarmerie Nationale, dont 15 hors agglomération et 13 sur routes départementales.

On compte 3 tués de moins qu'en 2022, avec pourtant un total de 7 tués pour le seul mois de novembre 2023.

Bilan par classe d'âge

Répartition des tués par classe d'âge
Année 2023



La tranche d'âge 30-64 ans représente à elle seule 39 % des tués sur les routes de la Vienne en 2023.

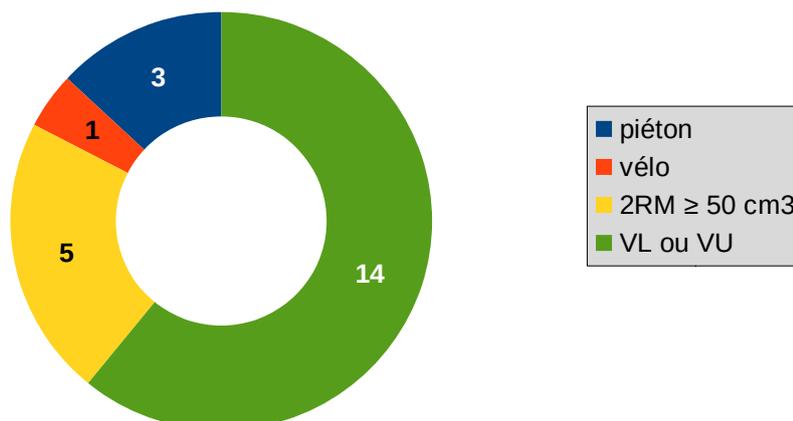
Les jeunes (14 à 29 ans), enjeu de sécurité routière retenu pour le département de la Vienne, sont également fortement représentés avec 8 tués.

Les seniors (65 ans et plus) comptent 6 victimes décédées.

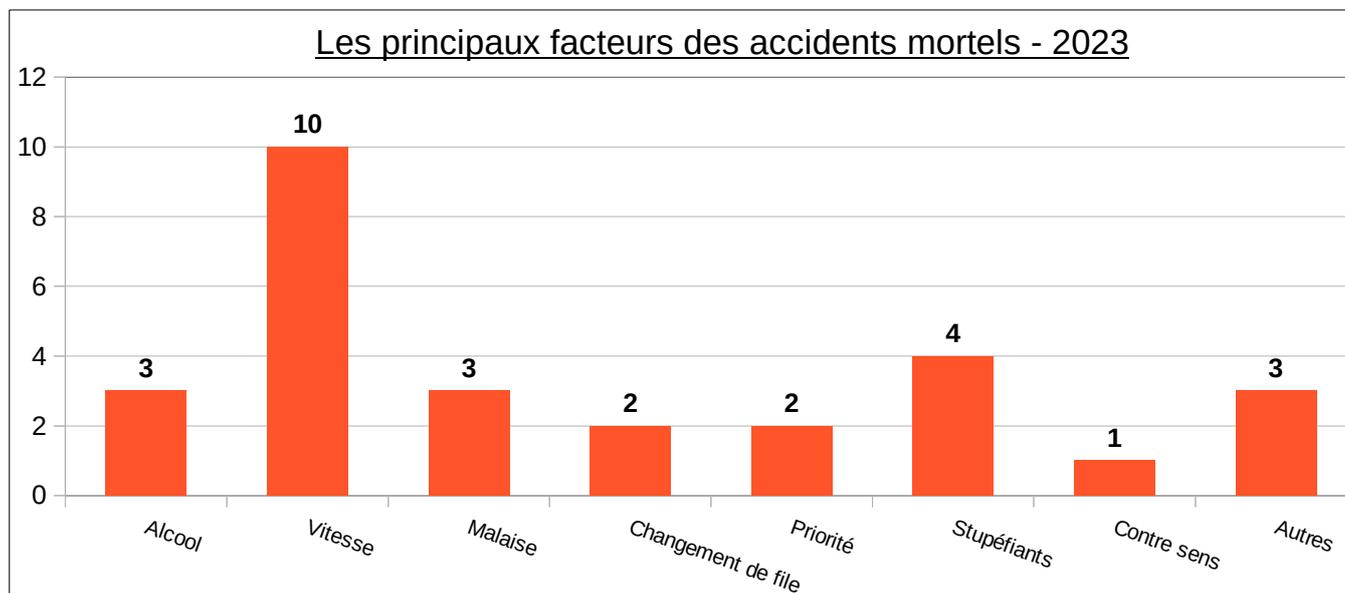
Bilan par catégorie d'utilisateur

En 2023, 14 des 23 tués occupaient un véhicule de tourisme ou un utilitaire.

Répartition des tués par catégorie d'utilisateurs



Les facteurs d'accidents mortels*



* pour un seul accident les facteurs peuvent être multiples.

La vitesse excessive ou inadaptée est la cause principale des accidents mortels en 2023. On remarque également l'importance des comportements addictifs, ainsi que la survenue de malaises dans ce type d'accident.

Carte des accidents mortels dans la Vienne - Année 2023



Nombre d'accidents mortels : 22
Nombre de tués : 23
Données au 1er janvier 2024

Légende

Catégorie(s) usagé(s) tué(s) par accident

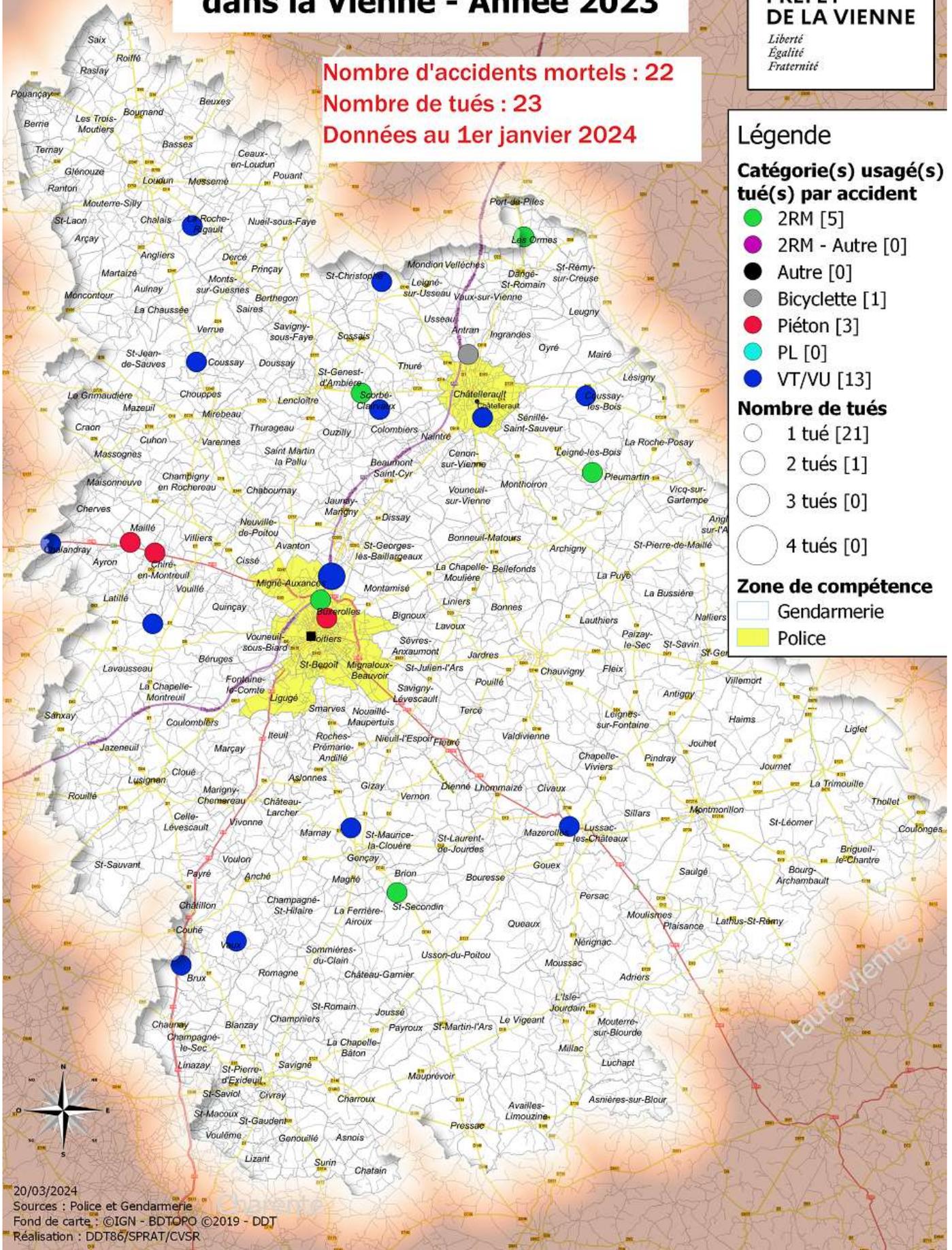
- 2RM [5]
- 2RM - Autre [0]
- Autre [0]
- Bicyclette [1]
- Piéton [3]
- PL [0]
- VT/VU [13]

Nombre de tués

- 1 tué [21]
- 2 tués [1]
- 3 tués [0]
- 4 tués [0]

Zone de compétence

- Gendarmerie
- Police



20/03/2024
Sources : Police et Gendarmerie
Fond de carte : ©IGN - BDTOP0 ©2019 - DDT
Réalisation : DDT86/SPRAT/CVSR

L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE DANS LA VIENNE – ANALYSE THÉMATIQUE LES ENJEUX NATIONAUX

Il est important de préciser que les données 2023 fournies le sont grâce à la base de données Traxy. Celle-ci est actuellement une base « vivante » et ne sera consolidée pour devenir une base « officielle » que fin mai 2024. Des modifications sont donc encore possibles.

Enjeu « Les deux-roues motorisés »

Les chiffres-clés

Sur la période 2015-2023, le bilan des accidents impliquant des deux-roues motorisés s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	104	1	121	50
2016	111	2	125	63
2017	90	5	99	42
2018	85	7	95	48
2019	65	6	59	39
2020	51	6	54	25
2021	47	1	54	30
2022	47	2	47	32
2023	58	5	65	36

Le nombre d'accidents impliquant un deux-roues motorisé a augmenté par rapport aux trois dernières années et représente un quart des accidents du département.

Le nombre de tués a fortement augmenté par rapport à 2021 et 2022.

Les personnes décédées lors d'un accident de deux-roues motorisés en 2023 avaient entre 22 et 32 ans.

Bilan des victimes de deux-roues motorisés par classes d'âges

La catégorie des 14-17 ans est particulièrement touchée en ce qui concerne les blessés et blessés hospitalisés dans les accidents incluant des deux-roues motorisés.

Mais ce sont les tranches de 18 à 34 ans, potentiellement sur de plus grosses cylindrées, que l'on retrouve dans les accidents mortels en 2023.

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2023		
0 – 13 ans	0	1	1
14 – 17 ans	0	23	11
18 – 24 ans	2	8	3
25 – 29 ans	1	6	3
30 – 34 ans	2	4	1
35 – 44 ans	0	6	2
45 – 54 ans	0	9	8
55 – 64 ans	0	7	6
65 – 74 ans	0	1	1
75 ans et plus	0	0	0

Enjeu « Les conduites à risque »

Thématique « Alcool »

Les chiffres-clés

Sur la période 2015-2023, le bilan des accidents impliquant le facteur alcool s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	50	4	66	30
2016	42	4	66	26
2017	35	3	41	18
2018	42	5	67	27
2019	63	8	65	43
2020	37	6	54	30
2021	34	9	46	23
2022	26	6	34	21
2023	41	3	49	30

Le total d'accidents corporels impliquant un conducteur contrôlé positif à l'alcoolémie a fortement augmenté en 2023.

Cependant, le nombre de tués reste relativement bas par rapport aux années précédentes.

Bilan par classes d'âges

En 2023, ce sont les 18-34 ans qui sont les plus souvent blessés dans les accidents impliquant de l'alcool. Les accidents mortels concernent plus particulièrement la tranche d'âge des 25-34 ans.

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2022		
0 – 13 ans	0	1	1
14 – 17 ans	0	0	0
18 – 24 ans	0	11	5
25 – 29 ans	1	8	4
30 – 34 ans	2	6	2
35 – 44 ans	0	6	5
45 – 54 ans	0	9	8
55 – 64 ans	0	4	1
65 – 74 ans	0	4	4
75 ans et plus	0	0	0

Thématique « Stupéfiants »

Les chiffres-clés

Le bilan 2015-2023 des accidents impliquant un usager de la route contrôlé positif à au moins un produit stupéfiant s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	21	1	29	15
2016	15	1	28	13
2017	20	4	27	16
2018	14	4	20	11
2019	27	8	36	22
2020	21	5	27	14
2021	11	7	14	8
2022	12	4	20	14
2023	19	4	23	19

On remarque que le nombre d'accidents corporels avec présence de produits stupéfiants a augmenté par rapport à ces deux dernières années, tout comme ceux des blessés et blessés hospitalisés. On observe pour ces derniers, un bilan presque aussi élevé qu'en 2019. Le nombre de tués lui, reste stable.

Bilan par classes d'âges

On constate pour l'année 2023, que les victimes d'accidents liés à la présence de stupéfiants sont majoritairement les 25-44 ans. Les accidents mortels, quant à eux, regroupent les tranches d'âge de 18 à 44 ans.

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2023		
0 – 13 ans	0	0	0
14 – 17 ans	0	0	1
18 – 24 ans	1	1	5
25 – 29 ans	1	4	7
30 – 34 ans	1	2	2
35 – 44 ans	1	10	1
45 – 54 ans	0	1	3
55 – 64 ans	0	3	0
65 – 74 ans	0	2	0
75 ans et plus	0	0	0

Thématique « Non-respect des priorités »

Les chiffres-clés

Le bilan 2018-2023 des accidents impliquant le non-respect des priorités s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2018	39	2	61	26
2019	54	3	78	35
2020	36	2	55	14
2021	50	3	79	26
2022	33	2	46	19
2023	36	2	44	20

NB : Traxy ne permet pas d'obtenir des informations concernant cette thématique avant 2018.

Le nombre d'accidents corporels survenus suite au non-respect d'une priorité est assez stable par rapport à l'année précédente.

Bilan par classes d'âges

C'est dans la tranche d'âge 25-34 ans que l'on retrouve le plus de blessés dans les accidents survenus suite au non respect de la priorité en 2023. Les accidents mortels se situent pour leur part dans les tranches d'âge 18-24 ans et 75 ans et plus.

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2023		
0 – 13 ans	0	0	0
14 – 17 ans	0	7	4
18 – 24 ans	1	7	4
25 – 29 ans	0	8	3
30 – 34 ans	0	2	0
35 – 44 ans	0	3	0
45 – 54 ans	0	4	3
55 – 64 ans	0	2	1
65 – 74 ans	0	5	3
75 ans et plus	1	6	2

Thématique « Distracteurs »

Les chiffres-clés

Les causes d'accidents relevées portent sur les distracteurs technologiques et l'inattention.

Sur la période 2015-2023, le bilan des accidents pour lesquels il a été noté que l'attention des conducteurs avait été perturbée s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	26	1	37	18
2016	37	3	52	18
2017	33	6	45	16
2018	21	1	33	9
2019	44	2	61	27
2020	40	1	56	17
2021	45	3	59	19
2022	43	2	49	21
2023	45	0	71	25

Le nombre d'accidents engendrés par un ou plusieurs distracteurs reste sur la même tendance depuis 2019.

Cependant, c'est la première année, depuis 2015, où l'on ne compte aucun tué sur les routes de la Vienne pour cause d'utilisation d'un distracteur technologique ou par inattention.

À l'inverse, les blessés n'ont jamais été aussi nombreux et le total des blessés hospitalisés est presque aussi important qu'en 2019.

Bilan des victimes des distracteurs par classes d'âges

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2023		
0 – 13 ans	0	6	1
14 – 17 ans	0	15	6
18 – 24 ans	0	11	3
25 – 29 ans	0	7	6
30 – 34 ans	0	2	0
35 – 44 ans	0	5	0
45 – 54 ans	0	10	4
55 – 64 ans	0	3	1
65 – 74 ans	0	8	3
75 ans et plus	0	4	1

Les 14 à 29 ans représentent près de la moitié des blessés dans les accidents ayant pour cause un distracteur technologique ou de l'inattention.

Thématique « Vitesse »

Les chiffres-clés

Le bilan 2018-2023 des accidents impliquant une vitesse excessive s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2018	41	2	55	30
2019	53	5	72	37
2020	39	7	50	23
2021	31	2	44	20
2022	37	7	52	29
2023	46	11	60	31

NB : Traxy ne permet pas d'obtenir des informations concernant cette thématique avant 2018.

L'accidentalité pour cause de vitesse excessive a connu une importante augmentation en 2023. Elle représente 20 % des accidents et des blessés et près de 48 % des accidents mortels. Le nombre de tués lié à ce type d'accident n'a jamais été aussi important sur les cinq précédentes années.

Bilan des victimes de la vitesse sur les routes par classes d'âges

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2023		
0 – 13 ans	0	2	2
14 – 17 ans	0	10	4
18 – 24 ans	3	17	8
25 – 29 ans	2	8	5
30 – 34 ans	5	6	3
35 – 44 ans	0	7	3
45 – 54 ans	1	3	1
55 – 64 ans	0	4	2
65 – 74 ans	0	2	2
75 ans et plus	0	1	1

Les 14-34 ans sont les plus touchés par les accidents liés à la vitesse. Les 30-34 ans sont eux, les plus impactés par les accidents mortels (45 % des tués en 2023).

Bilan des infractions relevées par les radars sur la période 2015-2023

Année	Radars fixes / tourelles / discriminants CSA*	Radars mobiles / embarqués / chantier CSA	Radars Feux	Total
2015	64 514	17 791	6 372	88 677
2016	78 716	30 794	5 632	115 142
2017	94 701	75 749	5 035	175 485
2018	96 198	50 585	4 431	151 214
2019	72 420	39 664	6 800	118 884
2020	69 923	35 052	4691	109 666
2021	65 561	39 805	4303	109 669
2022	80 715	43 647	4670	129 032
2023	83 246	39 021	5448	127 715

*CSA : Contrôle Sanction Automatisé

En 2023, le parc des radars sur le département de la Vienne se compose des équipements suivants (source ICARE) :

- 21 radars fixes (dont 9 radars tourelles),
- 4 radars discriminants (véhicules légers / poids lourds),
- 3 radars embarqués,
- 3 véhicules radars externalisés déployés depuis décembre 2021,
- 2 sites de radars autonomes,
- 4 radars feux.

Enjeu « Nouveaux modes de mobilité dite douce »

La mobilité dite douce comprend les vélos, les vélos à assistance électrique, les engins de déplacement personnel motorisés ou non motorisés et la marche.

Les chiffres-clés

Le bilan 2015-2023 des accidents impliquant un usager utilisant un mode de mobilité dite douce s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	87	6	93	24
2016	70	3	70	18
2017	69	4	72	24
2018	42	5	46	20
2019	67	2	75	29
2020	47	4	46	18
2021	55	5	57	20
2022	44	6	41	20
2023	57	4	60	25

Le nombre d'accidents impliquant un usager utilisant un mode de mobilité dite douce varie beaucoup d'une année sur l'autre. Le nombre de blessés est en légère augmentation et le nombre de blessés hospitalisés est dans la fourchette haute de ces neuf dernières années.

On remarque que la mortalité est importante pour ce type d'accidents, se concentrant sur le vélo et la marche.

Bilan des victimes des mobilités dite douce par classes d'âges

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2023		
0 – 13 ans	0	3	1
14 – 17 ans	0	5	2
18 – 24 ans	0	16	3
25 – 29 ans	0	4	3
30 – 34 ans	0	6	2
35 – 44 ans	0	1	0
45 – 54 ans	1	5	3
55 – 64 ans	1	6	2
65 – 74 ans	0	6	4
75 ans et plus	2	8	5

Les accidents mortels pour ce type de mobilité touchent les tranches d'âge de 45 à 64 ans et de 75 ans et plus.

Pourtant, ce sont les 18-34 ans qui sont les plus souvent blessés.

Les nouveaux modes de mobilité dite douce : les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2020	2	0	2	0
2021	4	0	4	1
2022	4	0	4	2
2023	5	0	6	0

On constate qu'il existe peu d'accidents répertoriés par les Forces de l'ordre avec ce type de véhicule ces quatre dernières années. Aucun décès n'est à déplorer pour le moment. Il faut néanmoins souligner que les services d'intervention et de soins notent une augmentation significative des admissions suite à ce type d'accident (les EDPM tout particulièrement), qui ne font pas forcément appel aux forces de l'ordre.

Les nouveaux modes de mobilité dite douce : les vélos

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2020	18	1	17	6
2021	17	3	15	6
2022	16	3	13	7
2023	31	1	31	15

On constate une forte augmentation des accidents avec ce type de véhicule en 2023, néanmoins c'est en 2021 et 2022 que l'on compte le plus de tués.

Enjeu « Les risques routiers professionnels »

Le risque routier professionnel concerne des accidents du travail qui se répartissent en deux catégories :

- les trajets domicile-travail,
- les trajets professionnels.

Les chiffres-clés

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	156	13	203	62
2016	135	11	172	70
2017	117	8	158	48
2018	100	10	143	47
2019	102	12	141	57
2020	66	8	92	37
2021	82	14	98	41
2022	60	7	79	41
2023	76	6	101	49

Depuis 2020, le nombre d'accidents par an, lors de trajets professionnels est passé sous la barre de cent. Le nombre de tués, pour sa part, n'a jamais été aussi bas ces neuf dernières années. Les accidents mortels représentent néanmoins plus d'un quart des tués en 2023. Le nombre de blessés a augmenté depuis 2020, tout comme le nombre de blessés hospitalisés.

Bilan des victimes des trajets professionnels par catégories d'usagers

catégorie d'usager	2023		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
Piétons et EDP-sm*	1	5	4
EDPM	0	4	0
vélo	0	11	5
Cyclo	0	8	7
Moto légère	0	1	1
Moto lourde	0	7	2
VL ou VU	5	59	30
PL	0	2	0
Transports en commun	0	3	0
autres modes	0	1	0

* engin de déplacement personnel sans moteur

En 2023, on constate que les victimes d'accidents lors des trajets professionnels sont majoritairement en véhicule léger (VL) ou véhicule utilitaire (VU).

L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE DANS LA VIENNE – ANALYSE THÉMATIQUE LES ENJEUX LOCAUX

Quatre grands enjeux nationaux ont été définis dans le Document Général d'Orientation 2023-2027 : les deux-roues motorisés, les conduites à risques, les mobilités dite douce et le risque routier professionnel.

À cela s'ajoutent deux enjeux locaux majeurs pour le département de la Vienne : les 65 ans et plus, ainsi que les 14-29 ans.

Ces deux tranches d'âge, particulièrement touchées par l'accidentalité, méritaient d'être analysées afin d'orienter et de faciliter les actions de la sécurité routière et des forces de sécurité intérieure.

Enjeu « Les seniors de 65 ans et plus »

Les chiffres-clés

Sur la période 2015-2023, le bilan des accidents corporels impliquant une victime âgée d'au moins 65 ans s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	89	6	61	35
2016	97	7	61	32
2017	75	7	44	15
2018	63	5	48	24
2019	60	3	45	32
2020	54	8	33	19
2021	56	7	41	24
2022	45	12	26	15
2023	51	6	35	23

Le nombre d'accidents impliquant un usager de la route de 65 ans et plus a fortement baissé par rapport aux années 2015 à 2017.

Le nombre de tués quant à lui est divisé par deux en comparaison avec 2022, qui fut une année très meurtrière pour cette tranche d'âge.

Les 65 ans et plus représentent tout de même 26 % du total des tués en 2023. Cette classe d'âge reste sur-représentée.

Présumés responsables de 65 ans et plus		
Année	Accidents	Tués
2019	36	1
2020	27	4
2021	33	6
2022	32	7
2023	35	4

Lors des accidents corporels comprenant un usager de la route de 65 ans et plus, celui-ci est présumé responsable dans 50 à 70 % des cas.

Bilan des victimes de 65 ans et plus par catégories d'usagers

catégorie d'usager	2023		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
Piétons et EDP-sm	1	6	3
EDPM	0	0	0
vélo	1	8	6
Cyclo	0	0	0
Moto légère	0	0	0
Moto lourde	0	0	0
VL ou VU	4	21	12
PL	0	0	2
Transports en commun	0	0	0
autres modes	0	0	0

Les personnes âgées de 65 ans et plus sont en très grande majorité victimes d'accidents en VL ou VU.

Enjeu « Les jeunes de 14 à 29 ans »

Les chiffres-clés

Sur la période 2015-2023, le bilan des accidents impliquant des victimes âgées de 14 à 29 ans s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	233	10	204	67
2016	251	10	244	78
2017	178	7	184	64
2018	115	4	148	57
2019	154	8	130	59
2020	140	8	119	37
2021	146	8	115	45
2022	96	8	95	45
2023	130	8	136	61

Le nombre d'accidents impliquant des usagers de la route ayant entre 14 et 29 ans a fortement baissé depuis 2015. Pourtant on compte le même nombre de tués (8) depuis 2019. De plus, les nombres de blessés et de blessés hospitalisés repartent à la hausse en 2023.

Présumés responsables de 14 à 29 ans		
Année	Accidents	Tués
2019	112	6
2020	73	5
2021	83	4
2022	69	3
2023	91	5

Lors des accidents corporels comprenant un usager de la route de 14 à 29 ans, celui-ci est présumé responsable dans 52 à 72 % des cas.

Bilan des victimes entre 14 et 29 ans par catégories d'usagers

catégorie d'usager	2023		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
Piétons et EDP-sm	0	9	4
EDPM	0	5	0
vélo	0	8	4
Cyclo	0	23	11
Moto légère	1	3	3
Moto lourde	2	11	3
VL ou VU	5	73	35
PL	0	1	0
Transports en commun	0	1	0
autres modes	0	2	1

Les personnes âgées de 14 à 29 ans sont en très grande majorité victimes d'accidents en VL ou VU, mais également en deux-roues motorisé.

ÉLABORATION DU PDASR 2024 MÉTHODE ET PRINCIPES

Démarche d'élaboration du PDASR

L'appel à projets pour le PDASR 2024 a été lancé le 13 décembre 2023, avec une date de remise des projets fixée au 2 février 2024. Afin de mieux cibler les actions de prévention, une fiche présentant les enjeux du PDASR et exemples d'orientations d'action était jointe à l'appel à projets.

L'observatoire départemental de sécurité routière de la DDT a mené, en parallèle, une analyse statistique de l'accidentalité routière dans la Vienne, au regard des enjeux du DGO 2023-2027.

Enfin, une première estimation du budget de l'État alloué pour financer les actions locales de sécurité routière (subventions du PDASR, mais également Label Vie et programme AGIR) a été notifiée à la préfecture de la Vienne, le 3 janvier 2024.

Ces différents éléments ont permis d'engager les réflexions sur les priorités d'actions pour l'année 2024 dans la Vienne et d'étudier les projets au regard de ces priorités. Le 3 mai 2024, un groupe de travail s'est réuni, piloté par la Directrice de Cabinet, Cheffe de projet sécurité routière, afin d'étudier chacun des projets présentés. Il était composé des membres suivants :

- représentant la Direction interdépartementale de la police nationale : Commandant Hubert DARNAT ;
- représentant le Groupement de gendarmerie de la Vienne : Capitaine Laurent TRONCI ;
- représentant la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale : Laurence GAULÉ ;
- représentant la Préfecture : Corinne BORD, Directrice de Cabinet ;
- représentants la Préfecture / Service des sécurités : Guillaume DELATTRE, Florence RAUD ;
- représentant la Préfecture (Chargé de mission 2RM) : Thierry JEANNEAU ;
- représentant la Direction départementale des territoires (ODSR) : François BERNERON, Marine DELANOÉ ;
- représentant le Conseil départemental de la Vienne : Francis COLIN ;
- représentant le Parquet : Eddie PUJOL ;
- représentant la Direction interdépartementale des routes Aquitaine : Didier GABARD ;
- représentant la Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest : Sébastien CLOPEAU ;
- représentant la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC) : Yann MEHEUX.

Le groupe de travail a ainsi pu déterminer des propositions d'arbitrage. À l'issue de cette démarche, le présent document a pu être proposé à la signature de monsieur le Préfet de la Vienne.

Principes retenus pour l'attribution des financements

Sur les 96 actions inscrites au présent PDASR, 36 projets sont proposés par les différents partenaires, parmi lesquels 6 ne sollicitent pas de financement au titre du PDASR 2024. Le total des demandes s'élève à 184 102 € pour un budget prévisionnel 2024 de 138 483 €.

Les critères d'attribution des financements, rappelés ci-après, étaient précisés dans la notice accompagnant l'appel à projet 2024 :

- adéquation avec les orientations d'action ;
- qualité de l'évaluation des actions précédemment organisées par le porteur de projet ;
- communication prévue autour de l'action ;
- implication d'autres partenaires ;
- effets à long terme ;
- pertinence des indicateurs proposés.

Il était en outre précisé que les dossiers incomplets ou pour lesquels manquait le bilan de l'action financée au titre du PDASR 2023 (pour les renouvellements d'actions) ne seraient pas étudiés.

LE PROGRAMME D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR L' ANNÉE 2024

Les acteurs de la sécurité routière du département de la Vienne ont formulé leurs propositions d'actions pour l'année 2024 sous la forme de fiches descriptives. Une description synthétique de chaque action est rappelée ci-après. Les fiches sont disponibles auprès du bureau de la sécurité routière de la Préfecture.

Toutes ces actions sont prises en compte dans le présent document, y compris celles n'ayant pas fait l'objet d'un financement ou pour lesquelles la subvention accordée ne répond pas à la demande formulée par le porteur de projet. Dans tous les cas où cela est possible, une aide matérielle et humaine est offerte en complément de la subvention.

En outre, d'autres actions dans le cadre du programme **Agir pour la sécurité routière** ont été ou pourront être ajoutées en cours d'année. Ainsi, les IDSR mènent régulièrement des actions auprès des organismes qui le demandent (écoles, collèges, lycées, entreprises...), notamment avec le simulateur deux-roues motorisés, l'atelier alcool, l'atelier « Tribunal pas banal » ou l'atelier vélo.

Priorités

Sur la base des enseignements tirés de l'analyse de l'accidentalité du département de la Vienne et des orientations définies dans le Document général d'orientations 2023-2027, les enjeux suivants ont guidé les choix opérés :

- les deux roues motorisés ;
- les conduites à risque : alcool, stupéfiants, non-respect des priorités, distracteurs, vitesse ;
- les nouveaux modes de mobilité dite douce (vélos, VAE, EDP non motorisés et motorisés, piétons) ;
- le risque routier professionnel ;
- les seniors de 65 ans et plus ;
- les jeunes de 14 à 29 ans.

Le programme Label Vie

Le programme Label vie est un appel à projets qui permet à des jeunes de 14 à 28 ans de monter un projet de sécurité routière en bénéficiant de l'appui d'une association et d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 800 euros.

Les dossiers, disponibles sur le site internet de la Préfecture de la Vienne, doivent être déposés auprès du Bureau de la sécurité routière. Ils sont ensuite soumis, pour avis, à un comité composé de représentants d'associations investies dans le domaine de la sécurité routière dans le département (association de victimes de la route, association Prévention routière), de représentants d'administrations œuvrant auprès des jeunes (Rectorat, Direction départementale emploi travail et solidarités), ainsi que du Bureau de la sécurité routière de la Préfecture de la Vienne.

Un arrêté attributif de subvention est ensuite pris par le Préfet de la Vienne pour les dossiers retenus. En contrepartie du financement, l'association s'engage à faire apparaître les logos de la Préfecture de la Vienne et de la Sécurité Routière, ainsi qu'à fournir un compte rendu de l'action menée.

Tableau de synthèse

PDASR 2024				
Enjeu	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Subvention PDASR demandée	Subvention PDASR accordée
Conduites à risque : alcool et stupéfiants	ASSOCIATION COLLECTIF EKINOX	POUR QUE LA ROUTE SOIT BELLE (réduction des risques en milieu festif)	4000 €	2400 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	PARTENARIAT PB86 POUR SOIREE SAM	3700 €	3700 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	OPÉRATION SAM DE COUCHAGE	0 €	0 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ACTION DE SENSIBILISATION DES ÉTUDIANTS	0 €	0 €
Conduites à risque : téléphone et vitesse	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	OPÉRATION CARTON JAUNE	2 600 €	2 600 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	PARTENARIAT CONCESSIONNAIRE	941 €	941 €
Total conduites à risque			11241 €	9641 €
Seniors	ASSOCIATION MSA SERVICES POITOU	EN VOITURE SENIORS	1000 €	1000 €
	VILLE DE CHATELLERAULT	CODE DE LA ROUTE ET AUDIT À DESTINATION DES SENIORS	1000 €	1000 €
Total seniors			2000 €	2000 €
Risque routier professionnel	SDIS	CONDUITE EN SÉCURITÉ	5700 €	3800 €
	SDIS	FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS CONDUITE POIDS-LOURDS	1100 €	880 €
	GRAND POITIERS	FORMATION DES RESPONSABLES DE SERVICE DE GRAND POITIERS AUX RISQUES ROUTIERS	3514 €	2811 €
	CCAS POITIERS	FORMATION DES RESPONSABLES DOMICILE DU CCAS DE POITIERS AUX RISQUES ROUTIERS	756 €	756 €
	VILLE DE BUXEROLLES	STAGE DE MISE EN SITUATION SUR LES DIFFERENTS FACTEURS DES RISQUES ROUTIERS	3788 €	3030 €
	VILLE DE BUXEROLLES ET CCAS BUXEROLLES	SESSION DE REVISION DU CODE DE LA ROUTE	0 €	0 €
	CCAS BUXEROLLES	STAGE DE MISE EN SITUATION SUR LES DIFFERENTS FACTEURS DES RISQUES ROUTIERS	3788 €	3030 €
	VILLE DE CHATELLERAULT	RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS	0 €	0 €
	ADMR	SENSIBILISATION À GRANDE ECHELLE AUX RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS DES INTERVENANTS A DOMICILE DU RÉSEAU ADMR DE LA VIENNE	12500 €	3564 €
	DIRCO	POURSUITE DES ACTIONS EXISTANTES ET PROPOSITION DE PARTICIPATION AUX ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES SERVICES	0 €	0 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL	2880 €	2880 €
Total Risque routier professionnel			34026 €	20752 €

Enjeu	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Subvention PDASR demandée	Subvention PDASR accordée
Jeunes (14 à 29 ans)	COLLÈGE MIREBEAU	FORUM SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUTOMNE 2022	1400 €	1400 €
	COLLÈGE ISAAC DE RAZILLY (ST JEAN DE SAUVES)	FORUM SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2887 €	2587 €
	VILLE DE CHATELLERAULT	PISTE EDUCATION ROUTIERE CRS/ASSURANCE PREVENTION	2283 €	2283 €
	MAISON DES LYCÉENS DU DOLMEN	SEMAINE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	4017 €	2987 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	PROJET « POUR LE RESTE DE MA VIE »	44000 €	44000 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	PROJET FOOT	3168 €	3168 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	LABEL VIE	3 200 €	3 200 €
Total jeunes			60 954 €	59 625 €
Deux-roues motorisés	FFMC	SENSIBILISATION AU COMPORTEMENT ROUTIER – CIRCUIT DU VIGEANT	4000 €	3200 €
	FFMC	RELAIS MOTARDS CALMOS !	500 €	500 €
	FFMC	MOTARD D'1 JOUR	1300 €	1300 €
	EDSR	JOURNÉE DE LA MOTO	4313 €	3450 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	OPERATION CARTON JAUNE 2RM	50 €	50 €
Total Deux roues motorisés			10163 €	8500 €
Nouveaux modes de mobilité dites « douces »	ACSEP (Association Culturelle et Sportive des Écoles Publiques)	PRÉVENTION ET FORMATION AUX NOUVEAUX MODES DE MOBILITÉS DOUCES, VÉLO-TROTTINETTES / SÉCURITÉ ET MOBILITÉ ACTIVE.	4000 €	0 €
	MJC CLAUDE NOUGARO MONTMORILLON	EN ROUTE LES ENFANTS, À VÉLO !	1000 €	0 €
	MJC CLAUDE NOUGARO MONTMORILLON	ROUES CURIEUSES : ÉNQUÊTES ÉCOLOGIQUES EN SELLE	1500 €	0 €
	POLICE MUNICIPALE – VOUNEUIL-SOUS-BIARD	VISIKITS : KIT DU CITOYEN ECLAIRE	8400 €	1419 €
	VILLE DE CHATELLERAULT	MOI, JEUNE ET MOBILE DANS MA VILLE	1165 €	1165 €
Total nouveaux modes de mobilité dites « douces »			16065 €	2584 €
Actions transversales	DIPN	ACHAT DE MATÉRIEL POUR L'ANIMATION DE DIVERSES ACTIONS	2342 €	2342 €
	EDSR	ACTIONS MULTIPLES DE SENSIBILISATION PAR LES MILITAIRES DE L'EDSR86	6573 €	926 €
	EDSR	SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT	2975 €	0 €
	BUXEROLLES	INTERVENTIONS AUPRÈS DE LA POPULATION SUR DIFFÉRENTES THÉMATIQUES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	100 €	100 €
	CENTRE SOCIO CULTUREL LA POUSSE MIREBEAU	ATELIERS CODE DE LA ROUTE + MANIFESTATION LOCALE DE PRÉVENTION	4000 €	0 €
	MAISON POUR TOUS DU PAYS MELUSIN	ATELIERS DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	4000 €	3 200 €
	PREVENTION ROUTIERE	SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC SUR LES RISQUES "ALCOOL ET CONDUITE"	850 €	0 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	CAMPAGNES DE COMMUNICATION	8978 €	8978 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES IDSR ET JOURNÉE IDSR	9300 €	9300 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ENTRETIEN DES ÉTHYLOTTESTS DES SOUS-PRÉFECTURES	4600 €	4600 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ENTRETIEN DES ÉTHYLOTTESTS DES SOUS-PRÉFECTURES	250 €	250 €
BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	5685 €	5685 €	
Total actions transversales			49653 €	35381 €
TOTAL GENERAL :			184102 €	138483 €

Enjeu « Les deux-roues motorisés (2RM) »

x **Action n°1 : « Journée découverte au circuit du Vigeant » (Fédération française des motards en colère 86)**

Location du circuit du Vigeant afin de sensibiliser les conducteurs de 2RM (jeunes conducteurs ou conducteurs expérimentés) aux risques routiers. La journée est encadrée par des pilotes licenciés et confirmés et par un moniteur titulaire du brevet d'état. Différents thèmes sont abordés, parmi lesquels, les trajectoires, la vision fovéale, le temps de réaction et le freinage. À cette occasion, plusieurs ateliers de sensibilisation à la sécurité routière sont organisés. Le passage par ces ateliers est obligatoire pour chacun des participants. Cette journée aura lieu le 31 août 2024.

Financement sollicité : 4 000 €

Financement accordé : 3 200 €

Aide matérielle et humaine : animation d'un atelier par les IDSR – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « Relais calmos » (Fédération française des motards en colère 86)**

Organisation, en application de la charte conclue en 2015 entre la Délégation à la sécurité routière et la FFMC, à l'occasion des déplacements de masse des conducteurs de 2RM liés au Grand prix de France au Mans (les 11 et 12 mai 2024), d'un lieu de pause et d'échanges autour de la sécurité routière.

Financement sollicité : 500 €

Financement accordé : 500 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°3 : « Motard d'un jour » (Fédération française des motards en colère 86)**

Organisation d'une journée au cours de laquelle des motards confirmés emmènent derrière eux des techniciens et élus en charge d'infrastructures urbaines afin de leur faire prendre conscience des dangers liés à la pratique du deux-roues. Cette journée se déroule dans le secteur de Smarves, le 13 juin 2024.

Financement sollicité : 1 300 €

Financement accordé : 1 300 €

Aide matérielle et humaine : sans objet.

x **Action n°4 : « Journée de la moto » (Escadron départemental de sécurité routière de gendarmerie – EDSR 86)**

Manifestation qui a eu lieu le 5 mai 2024 au circuit du Vigeant, destinée aux conducteurs de 2RM, afin de les sensibiliser aux risques de la route, au port des équipements et à la trajectoire de sécurité.

Financement sollicité : 5 150 €

Financement accordé : 4 120 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Actions n°5 à 7 : « Événements Pôle moto » (Pôle moto Poitiers)**

Présence du stand Sécurité routière sur les thèmes de l'alcool et de la pratique du 2RM, avec simulateur, à l'occasion de la Foire de la moto (9 mars), de la Fête de la moto (8 juin) et de l'anniversaire du Pôle moto (5 octobre) à Poitiers.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation de stand par les IDSR, mise à disposition de supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°8 : « Opération Carton jaune » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation en juin d'une opération « carton jaune » d'alternative aux poursuites pour les contrevenants ayant commis les infractions suivantes : émission de bruits gênants par véhicule à moteur, circulation d'un véhicule à moteur dont le dispositif d'échappement a été modifié ou n'est pas entretenu, excès de vitesse inférieur à 40 km/h au-dessus de la vitesse limite autorisée, défaut d'équipement obligatoire pour le conducteur ou le passager d'une motocyclette et/ou d'un cyclomoteur.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Actions n°9 : Journée « trajectoire » (Association Indiens motorcycle)**

Organisation d'une journée de sensibilisation à la trajectoire de sécurité, le 27 avril, à destination d'une vingtaine de motards, membres de l'association Indiens motorcycle : randonnées encadrées par les motards de l'EDSR de la Vienne, sensibilisation sur la trajectoire de sécurité et échanges sur les conduites addictives.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : encadrement par les militaires de l'EDSR 86

x **Actions n°10 : « Journée de la prévention sécurité deux-roues motorisés » (Moto passion CATP / Crédit agricole)**

Journée de sensibilisation à la sécurité routière le 18 mai 2024, avec démonstration de gilet air bag, rappel sur les gestes qui sauvent... Intervention autour de la conduite sous l'empire de substances psychoactives par l'EDSR86. Journée ouverte aux adhérents de l'association et aux publics extérieurs.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par un IDSR rattaché à l'EDSR86, mise à disposition de supports et dépliants sécurité routière.

x **Actions n°10 : « Ma route en 2RM » (Bureau de la sécurité routière - Préfecture)**

Signature médiatisée de la charte « Ma route en 2RM » par l'ensemble des partenaires.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : coordination par le Bureau de la sécurité routière

Enjeu « Conduites à risques » (alcool, stupéfiants, vitesse, téléphone, refus de priorité)

ALCOOL ET STUPÉFIANTS

x **Action n°1 : « Pour que la route soit belle » (Collectif Ekinox)**

Le collectif Ekinox est présent lors des événements festifs, où il installe des espaces de prévention et propose de contrôler l'alcoolémie des conducteurs, notamment des festivaliers, avant leur départ. Les conducteurs sont responsabilisés et peuvent attendre sur place que leur taux d'alcoolémie repasse sous la limite légale.

Financement sollicité : 4 000 €

Financement accordé : 2 400 €

Aide matérielle et humaine : mise à disposition de dépliant et affiches sécurité routière.

x **Action n°2 : Partenariat club sportif : « soirée Sam » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'une soirée spéciale « Sam », parrain du match, lors d'une rencontre sportive du club Poitiers Basket 86 : mascotte Sam, port de t-shirts « Sam » par des lycéens, animations, jeu-concours sur Instagram...

Financement sollicité : 3 700 €

Financement accordé : 3 700 €

x **Action n°3 : Opération « Sam de couchage » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'un jeu-concours sur les réseaux sociaux, à l'occasion de la rentrée universitaire visant à sensibiliser sur les risques de l'alcool au volant. Lots : sacs de couchage, pour inciter les bénéficiaires à dormir sur place, en cas de soirée alcoolisée. Renouvellement en fin d'année selon disponibilité des lots fournis par le Département de la communication de la Délégation à la sécurité routière (DSR).

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : lots fournis par le Département de la communication de la DSR.

x **Action n°4 : « distribution d'éthylotests sur le campus universitaire de Poitiers » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Distribution de 400 éthylotests et dépliant auprès des étudiants du campus universitaire de Poitiers, à l'occasion de la rentrée universitaire.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : éthylotests achetés sur les crédits de fonctionnement du PDASR 2024.

x **Action n°5 : « atelier alcool » (Maison des langues, Université de Poitiers)**

Animation d'un atelier le 23 janvier sur les dangers de l'alcool au volant, pour 32 étudiants en deuxième année de licence, à la Maison des langues, dans le cadre du programme d'enseignement *UEP vin, vino and wine*.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°6 : « distribution d'éthylotests à l'occasion du réveillon » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Distribution de 600 éthylotests et dépliants auprès de la clientèle d'hypermarché consommant de l'alcool à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : éthylotests achetés sur les crédits de fonctionnement du PDASR 2024

x **Action n°7 : « distribution d'éthylotests à l'occasion de la St Valentin » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Distribution de 150 roses et éthylotests auprès de la clientèle d'hypermarché consommant de l'alcool à l'occasion de la Saint Valentin.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : éthylotests achetés sur les crédits de fonctionnement du PDASR 2024

x **Action n°8 : « distribution d'éthylotests à l'occasion de la Fête de la musique » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Distribution de 400 éthylotests et dépliants dans les rues du centre ville de Châtelleraut et de Poitiers, le 21 mai, avec sondage « Quel Sam êtes-vous ? ».

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : éthylotests achetés sur les crédits de fonctionnement du PDASR 2024

TÉLÉPHONE ET VITESSE

x **Action n°1 : Opération carton jaune (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation à l'automne d'une opération « carton jaune » d'alternative aux poursuites pour les contrevenants ayant commis les infractions suivantes : utilisation d'un téléphone portable ou d'écouteurs au volant et excès de vitesse inférieur 30 km/h.

Financement sollicité : 2 600 €
Financement accordé : 2 600 €
Aide matérielle et humaine : sans objet

x Action n°2 : Partenariat concessionnaire (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)

Organisation en septembre d'une opération en partenariat avec le concessionnaire Ford, visant à inciter la clientèle à ranger son téléphone portable dans un étui, avant d'allumer le moteur.

Financement sollicité : 941 €
Financement accordé : 941 €
Aide matérielle et humaine : sans objet

Nouveaux modes de mobilité dite « douce »

x **Action n°1 : « Prévention et formation aux nouveaux modes de mobilités douces, vélos-trottinettes / sécurité et mobilité active » (ACSEP).**

Organisation de séances gratuites d'animation, de formation et de sensibilisation vers l'apprentissage du vélo sur Poitiers, dans les quartiers des Couronneries et de St Eloi, pour des enfants de 5 à 8 ans et adultes, via des temps d'échanges.

Financement sollicité : 4 000 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°2 : « En route les enfants, à vélo ! » (MJC Claude Nougaro Montmorillon)**

Mise en place d'ateliers de vérification des équipements du vélo, parcours de maniabilité, circulation en terrains variés, sorties en extérieur... à destination de 16 enfants de l'accueil de loisirs de Montmorillon et 30 de 8 à 11 ans d'une école de Montmorillon.

Financement sollicité : 1 000 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°3 : « Roues curieuses : enquêtes écologiques en selle ! » (MJC Claude Nougaro Montmorillon)**

Organisation d'un séjour itinérant à vélo dans différentes villes aux environs de Montmorillon. Le principe : aller interroger les citoyens des villes étapes sur leurs moyens de déplacement et plus largement sur leurs opinions en matière de transport éco-responsable et connaissances en termes de sécurité et partage de la route. En amont, des journées de préparation seront réalisées avec les jeunes : atelier réparation, circulation en zone urbaine et en zone rurale, animations code et sécurité routière.

Financement sollicité : 1 500 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Actions n°4 : « Voir et être vu » (ville de Vouneuil-sous-Biard)**

Organisation d'actions de prévention auprès d'écoliers de deux groupes scolaires, notamment lors du passage du Permis piéton, et au sein du collège Joséphine Baker, en collaboration avec l'Espace jeunes sur le thème du vélo. Distribution de kits de visibilité afin de sensibiliser les mineurs et les usagers sur l'importance d'être visible.

Financement sollicité : 8 400 €

Financement accordé : 1 419

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Actions n°5 à 8 : « Moi, jeune et mobile dans ma ville » (Ville de Châtelleraut)**

Animation de quiz pour les élèves de 6^e des collèges Descartes, Jean Macé, George Sand

et St Gabriel sur la pratique du vélo, de la trottinette et des équipements de déplacement personnels motorisés (EDPM). Ces actions sont organisées en partenariat avec la police nationale et la police municipale.

Financement sollicité : 1 165 €

Financement accordé : 1 165 €

Aide matérielle et humaine : animation de quiz par les IDSR – supports et dépliants sécurité routière.

x **Actions n°9 : « journée Mai à vélo » (ville de Migné-Auxances)**

Organisation le 4 mai d'une journée sur le thème du vélo, à destination du grand public, afin de le sensibiliser sur l'importance de l'équipement et les règles de circulation.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : matériel et supports sécurité routière.

x **Actions n°10 : « animations Mai à vélo » (ville de Fontaine-le-Comte)**

Organisation le 25 mai d'animations sur le thème du vélo, à destination du grand public : atelier prévention avec la Sécurité routière et l'association Vélotaf, découverte des vélos et trottinettes Pony, atelier entretien et réparation de vélo avec Biclou, balades sur les itinéraires cyclable de la commune...

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : stand vélo animé par les intervenants départementaux de sécurité routière.

x **Actions n°11 : « opération Carton jaune – modes doux » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation au second semestre d'une opération d'alternative aux poursuites centrée sur les utilisateurs de modes de déplacements doux, à Châtelleraut. Les contrevenants se voient proposer de participer à une matinée de sensibilisation à la réglementation spécifique aux EDPM et aux comportements à risque sur la route.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°12 : « Sensibilisation des élèves de primaire » (Ville de Châtelleraut)**

Interventions de la police municipale de Châtelleraut auprès des élèves des différentes écoles primaires (CE1, CE2, CM1) sur les déplacements en toute sécurité dans la ville et le bon comportement sur la voie publique, à pieds, à vélo et en trottinette électrique.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°1 : « Conduite en sécurité » (Service départemental d'incendies et de secours - SDIS 86)**

Organisation de deux journées de formation à la conduite en situation dégradée (verglas, neige...) pour les sapeurs-pompiers volontaires présentant deux années d'ancienneté.

Financement sollicité : 5 700 €

Financement accordé : 3 800 €

Aide matérielle et humaine : animation d'un atelier par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « Formation de maintien et de perfectionnement des acquis conduite poids-lourds » (SDIS 86)**

Organisation d'une formation pour les sapeurs-pompiers volontaires détenteurs du permis C, avec bilan de compétence, passage sur simulateur de conduite poids-lourds et passage sur plateau, au lycée Isaac de l'Étoile, à Poitiers.

Financement sollicité : 1 100 €

Financement accordé : 880 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°3 : « Formation des responsables de service de Grand Poitiers aux risques routiers » (Grand Poitiers)**

Organisation de journées de formation avec l'école de conduite française (ECF), comprenant une partie théorique et une partie sur simulateur automobile, à destination de 45 agents, responsables de service de proximité.

Financement sollicité : 3 514 €

Financement accordé : 2 811 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°4 : « Formation des responsables domicile du CCAS de Poitiers aux risques routiers » (Centre communal d'action sociale de Poitiers)**

Organisation d'une formation pour les responsables de service de proximité qui deviendront des relais des animations, des informations et des actes de prévention routière décidés par le groupe Mobilités sécurité et Direction de la Collectivité. Alliance de théorie et de pratique par l'ECF, qui a fourni des préconisations suite à une étude de sinistralité, du parc auto, des mobilités...

Financement sollicité : 756 €

Financement accordé : 756 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°5 : « Stage de mise en situation sur les différents facteurs des risques routiers » (Ville de Buxerolles)**

Formation théorique et pratique sur les déplacements au quotidien et les facteurs de risque, pour 22 agents des services techniques et de restauration de Buxerolles.

Financement sollicité : 3 788 €
Financement accordé : 3 030 €
Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°6 : « Sessions de révision du code de la route » (CCAS et Ville de Buxerolles)**

Organisation de quatre sessions de révision du code de la route animées par un inspecteur départemental du permis de conduire (IPCSR), avec rappel de la réglementation, points de vérification du véhicule et éco-conduite.

Financement sollicité : 0 €
Financement accordé : sans objet
Aide matérielle et humaine : animation par un IPCSR

x **Action n°7 : « Stage de mise en situation sur les différents facteurs des risques routiers » (CCAS de Buxerolles)**

Formation théorique et pratique sur les déplacements au quotidien et les facteurs de risque, pour le personnel d'aide à domicile du CCAS de Buxerolles.

Financement sollicité : 3 788 €
Financement accordé : 3 030 €
Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°8 : « Risques routiers professionnels » (Ville de Châtelleraut)**

Organisation en quatre sessions d'une sensibilisation à la sécurité routière pour 50 agents du Centre communal d'action sociale (aide et soins infirmiers à domicile, Vienne autonomie conseils) et des services techniques de Châtelleraut.

Financement sollicité : 0 €
Financement accordé : 0 €
Aide matérielle et humaine : animation par des intervenants départementaux de sécurité routière

x **Action n°9 : « Sensibilisation à grande échelle aux risques routiers professionnels des intervenants à domicile du réseau ADMR de la Vienne » (ADMR 86)**

Sessions de formation aux risques routiers (code de la route, réactiomètre, sensibilisation aux conduites à risque...) pour 120 intervenants à domicile.

Financement sollicité : 12 500 €
Financement accordé : 3 564 €
Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Actions n°10 à 15 : « Journées de la sécurité routière au travail » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne / Pôle sécurité routière régional / EDSR 86)**

Interventions de sécurité routière en milieu professionnel, animations et prêt de matériel (entreprises privées et services de l'État dans le département) au cours des « Journées de la sécurité routière au travail », du 27 au 31 mai 2024.

- 27 mai au 5 juin : jeu-concours avec quiz sécurité routière pour les agents de la préfecture, des sous-préfectures et DDI
- 27 mai au 5 juin : jeu-concours avec quiz sécurité routière dans les restaurants routiers (opération régionale)
- 28 mai : animation sécurité routière pour les agents de la préfecture (lunettes de réalité virtuelle, stand alcool...), à Poitiers
- 28 mai : prêt de matériel pour la journée « Mai à vélo » de Dassault aviation, à Poitiers
- 30 mai : animation de stand (EDSR) lors de la journée sécurité routière de Safran
- 30 mai : atelier de sensibilisation aux conduites addictives (EDSR) pour le personnel Bonilait

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet €

Aide matérielle et humaine : animation d'ateliers par les IDSR et gendarmes de l'EDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°16 : « Sensibilisation des usagers et sécurité des agents des routes » (Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest)**

Organisation d'actions de sensibilisation :

- Campagne nationale de sécurité des agents des routes
- Campagne nationale et locale sur le corridor de sécurité
- Distribution de flyers multilingues lors de contrôle des transports terrestres
- Réponses demandes médias
- Information des usagers sur les chantiers et événements qui se produisent sur le réseau de la DIRCO

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Actions n°17 à 22 : interventions en milieu professionnel (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'actions de sensibilisation auprès de salariés des secteurs privé et public :

- Session de révision du code de la route pour le personnel de la DDT à Poitiers (16 janvier)
- Sensibilisation à la sécurité routière auprès des salariés de la structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) AUDACIE à Châtellerault : atelier partage de la route et témoignage de victime de la route (12 mars)
- Sensibilisation à la vitesse et témoignage de victime de la route auprès du personnel de la MFR Fonteveille, à Châtellerault (25 mars)
- Sensibilisation à la sécurité routière lors des formations « COD 0 », auprès des sapeurs pompiers du SDIS (4 sessions)

- Ateliers réactiomètre et code de la route pour le personnel Office habitat (automne)
- Sensibilisation aux conduites addictives auprès d'ambulanciers et auxiliaires ambulanciers de l'Institut de formation des ambulanciers du CHU, ISFAC (26 juin / DIPN)

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation d'ateliers par les IDSR et inspecteurs du permis de conduire (IPCSR).

Enjeu « Les seniors de 65 ans et plus »

x **Action n°1 : « En voiture seniors » (MSA services Poitou)**

Organisation à l'automne 2024 d'un forum sécurité routière à destination des plus de 60 ans (représentation de théâtre sur le thème de la sécurité routière, entraînement à la conduite sur simulateur, révision du code de la route, ateliers d'information sur des thématiques concernant les seniors et la conduite...) à Charroux.

Financement sollicité : 1 000 €

Financement accordé : 1 000 €

Aide matérielle et humaine : ateliers de sensibilisation sur le thème de l'alcool et la conduite animés par les IDSR – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « Audit de conduite et code de la route à destination des seniors » (Ville de Châtelleraut)**

Organisation d'un code de la route et d'un audit de conduite, entre septembre et novembre, à destination de 16 seniors. Animation puis échanges en salle entre les participants et le professionnel de la route.

Financement sollicité : 1 000 €

Financement accordé : 1 000 €

Aide matérielle et humaine : supports, dépliants et accessoires de sécurité routière.

x **Action n°3 : « Développement des actions de sensibilisation auprès des associations de seniors au cours de la Semaine bleue » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'actions de sensibilisation à destination du public senior – seniors conducteurs et seniors piétons, au cours de la semaine bleue (semaine nationale des retraités et des personnes âgées) qui aura lieu du 30 septembre au 6 octobre 2024.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : 0 €

x **Action n°4 : « Sessions de sensibilisation des seniors à la sécurité routière » (Ville de Buxerolles)**

Animation par les policiers municipaux de la ville de Buxerolles d'actions régulières de sensibilisation des seniors à la sécurité routière.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : DVD code de la route et dépliants sécurité routière.

x **Action n°5 : « salon Seniors J'adore » (Les jardins d'Acadie)**

Sensibilisation des seniors résidents des Jardins d'Arcadie, aux conséquences de l'âge et la santé sur la conduite, à l'occasion du salon « Seniors J'adore »

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : matériel et dépliants sécurité routière.

x Action n°1 : « Forum sécurité routière » (Collège Isaac de Razilly, St Jean de Sauves)

Organisation le 4 octobre 2024 d'une journée prévention routière à destination des 235 élèves du collège. Ateliers animés par la préfecture, la MAIF, France Adot, Groupama, Canopé, Gendarmerie nationale... et la compagnie Noctilus.

Financement sollicité : 2 887 €

Financement accordé : 2 587 €

Aide matérielle et humaine : animation d'un atelier deux-roues motorisé par les IDSR - supports et dépliants sécurité routière.

x Action n°2 : « Forum sécurité routière automne 2024 » (Collège Georges David, Mirebeau)

Organisation d'un forum sécurité routière le 28 novembre 2024. Cet événement a lieu tous les 2 ans (selon le niveau des élèves, la forme de l'intervention et le type de prévention sont adaptés). Intervenants : Noctilus, MAIF, gendarmerie, FRAD (formateur relais anti drogue), IDSR...

Financement sollicité : 1 400 €

Financement accordé : 1 400 €

Aide matérielle et humaine : animation d'un atelier deux-roues motorisé par les IDSR - supports et dépliants sécurité routière.

x Action n°3 : « Piste éducation routière CRS/Assurance prévention » (Ville de Châtelleraut)

Accueil de la « Piste éducation routière CRS/Assurance prévention » du 11 au 14 mars 2024 sur le parking de l'hypermarché Leclerc : sensibilisation de 400 élèves de 3^e de Châtelleraut à la conduite de deux-roues motorisés et de trottinettes électriques.

Financement sollicité : 2 283 €

Financement accordé : 2 283 €

Aide matérielle et humaine : mise à disposition de signalétique et d'IDSR pour l'animation de l'atelier trottinettes électriques.

x Action n°4 : « Semaine de la prévention routière » (Maison des lycéens du Dolmen, Poitiers)

Semaine de prévention routière pour les élèves du lycée, organisée par la Maison des lycéens. Intervenants pressentis : Association des paralysés de France, Ekinox, ADOT (Association pour le don d'organes et de tissus humains), Compagnie DECLIC, AFMC...

Financement sollicité : 4 017 €

Financement accordé : 2 987 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°5 : film « Pour le reste de ma vie » (Bureau de la sécurité routière)**

Réalisation d'un moyen-métrage sur la survenue d'un accident mortel avec présence de substances addictives et usage du téléphone. Projet réalisé en partenariat avec l'Inspection académique, et avec les élèves du lycée Guy Chauvet de Loudun. Production d'un support USB qui sera utilisé comme outil pédagogique pour la sensibilisation de lycéens dans et en dehors de la Vienne.

Financement sollicité : 44 000 €

Financement accordé : 44 000 €

x **Action n°6 : « Projet foot » (Bureau de la sécurité routière)**

Poursuite du projet initié en 2023 avec le club de foot des Trois cités à Poitiers. Stage foot et sécurité routière les 26 et 27 février, et animation de stand par les IDSR lors du tournoi du club, le samedi 15 juin 2024. Remise de maillots et inauguration du panneau représentant le slogan créé par les jeunes.

Financement sollicité : 3 168 €

Financement accordé : 3 168 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°7 : « Programme Label Vie »**

Le programme Label vie permet de financer tout au long de l'année des projets de sécurité routière portés par des jeunes âgés de moins de 28 ans, à hauteur de 800 € maximum. Chaque dossier de demande est soumis pour avis, à un comité composé de représentants d'associations de sécurité routière (association Prévention routière, association des victimes de la route) et d'administrations intervenant auprès d'un public de jeunes (Éducation nationale, Direction départementale emploi travail et solidarités et Bureau de la sécurité routière).

Financement sollicité : 3 200 €

Financement accordé : 3 200 €

x **Action n°8 : « témoignage de victime de la route » (lycée Isaac de l'Étoile, Poitiers)**

Sensibilisation aux dangers de la route pour deux classes de seconde du lycée Isaac de l'Étoile à Poitiers, le 25 janvier 2024.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : témoignage d'un IDSR

x **Action n°9 et 10 : « Interventions sécurité routière » (IDAIC, Poitiers)**

Sensibilisation d'élèves de BTS de l'IDAIC (école des métiers du commerce et du management) aux comportements à risque sur la route, les 5 avril et 17 mai 2024.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation d'ateliers Tribunal pas banal et distracteurs par les IDSR

x **Action n°11 : « Prévention des conduites à risque et conduite » (Comité à l'éducation, à la santé et à la citoyenneté inter-établissement de Montmorillon)**

Organisation le 9 avril 2024 d'une journée prévention routière à destination des jeunes des lycées Raoul Mortier, Jean Dumoulin et Jean Marie Bouloux, à l'Espace Gartempe de Montmorillon. Ateliers animés par la préfecture, l'EDSR de gendarmerie, le SDIS et Prévention sécurité, la MAIF et une association de dons d'organes.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation de deux ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°12 : « atelier Tribunal pas banal » (RICM)**

Animation d'un atelier Tribunal pas banal le 10 mai pour les recrues du régiment d'infanterie chars de marine.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°13 : « Rallye lycéens citoyens » (Délégation militaire départementale)**

Animation d'un stand de sensibilisation aux risques de la conduite sous l'empire de l'alcool à l'occasion du rallye lycéens citoyens organisé par la Délégation militaire départementale le 15 mai 2024, à la caserne d'Aboville. À l'issue de la journée un éthylotest calibré à 0,2 g/l de sang est remis à chaque lycéen participant.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation d'un atelier par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière – attribution de 150 éthylotests chimiques.

x **Action n°14 : « ateliers Tribunal pas banal » (collège George Sand, Châtelleraut)**

Animation d'un atelier Tribunal pas banal pour les élèves de 3e du collège George Sand de Châtelleraut, le 4 juin 2024.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°15 : « témoignage de victime de la route » (collège George Sand, Châtelleraut)**

Sensibilisation aux dangers de la route pour les élèves de la classe relais du collège George Sand de Châtelleraut, le 6 juin 2024.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : témoignage d'un IDSR

x **Action n°16 : « atelier deux-roues motorisé » (CFA BTP St Benoit)**

Sensibilisation à la pratique du deux-roues motorisé pour les apprentis en 1^{er} année du CFA BTP de St Benoit les 11 et 18 juin 2024.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°17 : « Journée santé sécurité » (IUT Châtelleraut)**

Renouvellement le 24 septembre de la Journée santé sécurité à l'attention des étudiants de première année de l'IUT : exposition sur la santé, ateliers pratiques, conférence, don de sang, en partenariat avec la Croix rouge et le SDIS.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : atelier de sensibilisation sur le thème de l'alcool et la conduite animé par les IDSR – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°18 : « Journée sécurité routière » (lycée Guy Chauvet, Loudun)**

Organisation à l'automne 2024 d'une journée de sensibilisation à la sécurité routière pour les élèves de première du lycée Guy Chauvet.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°19 : « Atelier Tribunal pas banal » (collège Camille Guérin, Vouneuil-sur-Vienne)**

Organisation à l'automne 2024 d'une journée de sensibilisation à la sécurité routière et aux comportements à risque pour les cinq classes de 3^e du collège, dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°20 : « Forum sécurité routière » (Mission locale nord Vienne)**

Organisation le 18 décembre 2024 d'un forum de sensibilisation à la sécurité routière (ateliers et animations ludiques, code de la route, stands d'information...), à destination de jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x Action n°21 : « Journée sécurité routière » (lycée Marc Godrie, Loudun)

Organisation en décembre d'une journée de sensibilisation à la sécurité routière, dans le cadre de la semaine Santé, Citoyenneté et Environnement organisée par l'établissement, avec des ateliers sur les conduites addictives et sur les deux-roues motorisés.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les intervenants départementaux de sécurité routière et effectifs de l'EDSR86 – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

Actions transversales

x **Action n°1 : « Sensibilisation aux conduites addictives et aux comportements à risque » (Direction interdépartementale de la police nationale – DIPN 86)**

Achat de matériel réfléchissant à vocation pédagogique pour l'animation des diverses actions de sensibilisation à la sécurité routière, menées par la police nationale au sein d'établissements scolaires, universitaires et de formations professionnelles.

Financement sollicité : 2 342 €

Financement accordé : 2 342 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « Actions de sensibilisation à la sécurité routière » (Escadron départemental de sécurité routière de gendarmerie – EDSR 86)**

Achat de matériel à vocation pédagogique et ludique pour l'animation des diverses actions de sensibilisation à la sécurité routière, menées par l'EDSR auprès d'établissements scolaires, d'entreprises, d'associations et du grand public.

Financement sollicité : 6 573 €

Financement accordé : 926 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°3 : « Intervention auprès de la population sur différentes thématiques de la sécurité routière » (Ville de Buxerolles)**

Stand de prévention tenu par la Police municipale (sensibilisation à la conduite sous l'empire de substances psychoactives, aux distracteurs, rappel de règles du code de la route...)

Financement sollicité : 100 €

Financement accordé : 100 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°4 : « Ateliers de sensibilisation auprès des conducteurs seniors et/ou ayant un comportement addictif » (Maison Pour Tous du Pays Limousin)**

Organisation de quatre ateliers de 3h30, en juin et en septembre 2024, pour permettre aux personnes âgées et aux personnes addictives de s'adapter à une infrastructure, au code de la route, à un trafic et à des véhicules en perpétuelle évolution, de continuer à conduire pour conserver un lien social, de reconnaître et gérer l'évolution de ses capacités, en association avec l'ECF et la mairie de Lusignan.

Financement sollicité : 4 000 €

Financement accordé : 3 200 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°5 : « Organisation d'une Journée prévention routière en direction des seniors » (Centre socio-culturel La Pousse Mirebeau)**

Journée prévention routière visant à actualiser les connaissances des seniors pour sécuriser la conduite. Au programme de cette journée : conduite avec une auto-école,

révision du code de la route, test d'audition et de vision, atelier prévention alcoolémie ...

Financement sollicité : 4 000 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliant sécurité routière.

x **Action n°6 : « Sensibilisation du grand public sur les risques « alcool et conduite » (Prévention routière)**

Mise en place d'actions de sensibilisation lors de deux événements locaux :

- Challenge Vélos organisé le 26 juin 2024 par la Communauté urbaine du Grand Poitiers,
- Campagne nationale #Bien Rentrer organisée par la Prévention Routière, en amont des fêtes de fin d'année.

Et actions de sensibilisation auprès des seniors sur les risques routiers liés au vieillissement

Financement sollicité : 850 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°7 : « Animation et sensibilisation des enfants de 6 à 12 ans aux risques routiers » (Prévention routière)**

Actions de sensibilisation au sein des établissements, avec les outils développés par l'association (Mobilipass, L'enfant à vélo, Joue avec Mo&Bill, Super Circul...). Apprentissage de la circulation sur la voie publique.

Financement sollicité : 2 000 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Actions n°8 à 10 : « Campagnes de communication » (Bureau de la sécurité routière Préfecture de la Vienne)**

- **Achat d'espace publicitaire**

Campagne publicitaire ciblée, en réponse à l'accidentalité.

Financement sollicité : 8 978 €

Financement accordé : 8 978 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière.

- **« Opération sacs de médicaments » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Reconduction de l'opération de distribution de sacs de médicaments auprès de pharmacies de la Vienne. Des messages de sécurité routière sont imprimés sur les sacs dans lesquels les pharmacies remettent les médicaments à leur clientèle. Opération menée sur huit jours, sur le territoire départemental, avec lancement médiatique.

Financement sollicité : 9 300 €

Financement accordé : 9 300 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière

- **« Opération Cyclope » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Reconduction de l'opération Cyclope d'alternative à la sanction, pour sensibiliser les usagers de la route à l'importance de voir et d'être vu. Action médiatisée, avec la participation des forces de l'ordre.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : coordination par le bureau de la sécurité routière

- x **Action n°11 : « Fonctionnement du programme Agir pour la sécurité routière » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Les intervenants départementaux de sécurité routière, bénévoles au bureau de la sécurité routière de la Préfecture, sont régulièrement sollicités par l'administration pour animer des ateliers de sensibilisation auprès d'entreprises, d'associations, d'établissements scolaires... Ils utilisent les outils fournis par le bureau et agissent, sur tout le territoire départemental, en application d'un ordre de mission émanant de la Préfecture. Ce budget est destiné à rembourser les frais de déplacements des IDSR, à l'achat de matériel pédagogique et de fonctionnement et à l'organisation d'une journée de rassemblement des IDSR.

- *Frais de déplacement et journée annuelle des IDSR*

Financement sollicité : 4 600 €

Financement accordé : 4 600 €

Aide matérielle et humaine : suivi des actions par le bureau de la sécurité routière – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

- *Matériel pédagogique et de fonctionnement*

Financement sollicité : 5 685 €

Financement accordé : 5 685 €

- x **Action n°12 : « Mise à disposition du public de bornes éthylotest et d'éthylotests électroniques » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Le bureau de la sécurité routière possède deux bornes éthylotests et deux éthylotests électroniques, mis à disposition des étudiants pour les soirées qu'ils organisent ou de toute personne/organisme qui en fait la demande, à l'occasion d'une manifestation. Des dépliants et affiches sont remis avec les bornes, pour permettre aux emprunteurs de sensibiliser leurs convives aux dangers de la conduite sous l'empire de l'alcool. Les éthylotests électroniques font l'objet d'un entretien annuel.

Financement sollicité : 250 €

Financement accordé : 250 €

Aide matérielle et humaine : gestion des réservations et de l'entretien du matériel par le Bureau de la sécurité routière.

- x **Action n°13 : « Formation élus référents sécurité routière » (Pôle régional sécurité routière / Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'une journée de formation à l'attention des élus référents sécurité routière des communes et communautés de communes de la Vienne, le 6 février 2024 : rappel sur les différents acteurs de la sécurité routière, la responsabilité des maires, leviers pour agir contre l'insécurité routière, exemples d'actions...

Financement sollicité : 0 € (prise en charge sur le budget régional 2024)

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : gestion des inscriptions par le Bureau de la sécurité routière

x Action n°14 : « Journée prévention citoyenne » (ville d'Yversay)

Organisation le 1^{er} mai 2024 d'un après-midi dédié à la prévention et à la citoyenneté (stand gendarmerie, stand sécurité routière et stand sapeurs-pompiers), à destination des habitants de la commune.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x Action n°15 : « Valdi' autoretro » (comité d'animation Valdivienne)

Rassemblement de véhicules anciens et de prestige, avec animations grand public et stand sécurité routière sur les thèmes de l'alcool et du vélo, le 5 mai 2024.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x Action n°16 : « Forum de la Citoyenneté, du Civisme et de l'Engagement » (ville de St Georges-lès-Baillargeaux)

Organisation d'un forum citoyenneté avec stands associatifs, le 1^{er} juin 2024, parmi lesquels le stand de la Sécurité routière.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les IDSR – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
« ACTIONS LOCALES SÉCURITÉ ROUTIÈRE »
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Les actions listées dans la partie précédente font pour certaines l'objet d'un financement intégral par le porteur de projet (collectivité, association...) et pour d'autres font appel à une subvention de l'État au titre du budget « actions locales », sur le budget opérationnel de programme n°207 (sécurité et circulation routières).

Le budget prévisionnel au titre des actions locales de la Vienne pour l'année 2024 s'élève à **138 483 €**. Le tableau ci-dessous récapitule la répartition, par enjeu, des financements du PDASR 2024.

Enveloppe financière 2024
TOTAL BOP 207 – action 2 (actions locales) 138 483 €

Jeunes de 14 à 29 ans (dont programme label vie)	59 625 €
Seniors	2 000 €
Conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse, téléphone, refus de priorité)	9 641 €
Risque routier professionnel	20 752 €
Deux-roues motorisés	8 500 €
Nouveaux modes de mobilité « dite douce »	2 584 €
Actions transversales	35 381 €
TOTAL	138 483 €

Ce tableau est donné à titre indicatif, et susceptible d'évolution en cours d'année 2024 (suppression d'actions que les porteurs de projet ne parviendraient pas à mettre en œuvre, instructions nationales nécessitant de nouveaux ajustements...).

Pour en savoir plus :

Préfecture de la Vienne
Bureau de la sécurité routière
Courriel : pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr